

La liturgie de la nouvelle Église (2)

Publié le 22 janvier 2025 · 22 min de lecture



Suite des réflexions sur la réforme liturgique extraites de la Lettre à nos frères prêtres.

Nous poursuivons nos réflexions sur la réforme de la liturgie à la suite du concile Vatican II, réflexions commencées avec le numéro 101 de mars 2024 de la *Lettre à nos Frères prêtres* (« L'église de la nouvelle liturgie »), puis dans le numéro 103 de septembre 2024 (« La liturgie de la nouvelle Église, partie I »). Nous proposons donc ici la seconde partie de l'étude sur l'ecclésiologie que présuppose la réforme liturgique.

Comme il a été déjà dit, nous avons recouru pour cela aux réflexions et remarques des meilleurs spécialistes liturgiques écrivant à la suite de Vatican II.

L'Église signifiante

L'un des points de cette ecclésiologie nouvelle proclamée par Vatican II est la notion de l'Église comme « signe de salut pour le monde ». Nous nous proposons de mettre en lumière, par

quelques textes, certains aspects de cette notion et ses liens avec la liturgie.

L'Église est en elle-même signe de salut. Mais évidemment, il est nécessaire que ce signe soit facilement perçu par les hommes. « Il faut que le signe soit le plus parlant possible et que les générations d'hommes puissent aisément le comprendre »^[1].

C'est en particulier dans sa liturgie que l'Église signifie le salut. Or, le monde auquel elle s'adresse a évolué au point que certains rites ont perdu leur signification ou leur opportunité. Il est donc urgent de rénover la liturgie pour que celle-ci, loin d'être un obstacle à la compréhension, soit au contraire accessible de façon immédiate. Aussi, « l'Église, pour demeurer signifiante dans le monde, doit provoquer l'évolution des rites sacramentels, afin d'assurer l'homogénéité de la totalité de son signe »^[2]

« En raison même de leur sens, il importe de "signifier" les sacrements d'une manière qui soit comprise de l'homme contemporain : il s'agit de faire affleurer, au sein d'une vie et d'une civilisation dynamiques, la réalité et l'enjeu spirituel des actes privilégiés du Christ. Il s'agit encore de nourrir d'anthropologie contemporaine (dûment purifiée) les rites sacramentels qui, sans rien perdre de leur substance, montreront plus clairement qu'ils sont bien les rites sauveurs de l'homme total »^[3].

Une liturgie pour un monde fragmenté

Mais le monde moderne est un monde qui se fragmente, se diversifie, en même temps qu'il s'universalise et s'ouvre à des cultures diverses. Étant signe de salut pour tous les hommes, « l'Église doit être vraiment catholique, ce qui signifie qu'elle doit s'incarner dans des cultures différentes les unes des autres. Les conséquences de cela sont très claires pour ce qui concerne l'expression liturgique : puisqu'il n'existe aucune unité de culture, il ne peut y avoir d'expression liturgique uniforme. (...) On doit entreprendre de rechercher, sans se lasser, des signes et des symboles adaptés sans lesquels il n'y a pas de liturgie. (...) Cela consiste à rechercher sans cesse une expression de la liturgie pour chaque culture et, à l'intérieur de chaque culture, pour chaque communauté en prière »^[4].

Il ne faut pas oublier, en effet, que « le sacrement est enraciné dans l'homme, dans la foi humaine, dans les cultures, les civilisations, les aspirations des hommes »^[5]. Mais « dire que les sacrements sont enracinés dans la vie des hommes, c'est affirmer que les gestes les plus sacrés doivent atteindre l'homme dans ce qu'il a de plus humain »^[6].

Cependant, un tel projet de renouveler la signification même du corpus sacramentel se heurte à des difficultés. En effet, aujourd'hui, « l'Eglise se trouve elle-même en pleine mutation. Elle ignore la figure que prendront les communautés de demain ; elle ignore aussi le type de ministres qui y exerceront des responsabilités. (...) On sait à la fois que les sacrements auront toujours leur place, mais que l'on ne pourra plus les célébrer "comme avant". En d'autres termes, les sacrements – aussi respectables soient-ils – sont toujours inclus dans une pastorale générale de l'Église. Lorsque le visage de l'Eglise évolue, une question se pose : quelle politique avons-nous en matière de sacrements ? »^[7].

« La réforme de tout le visible »

Pourtant, il n'est pas possible de se contenter de « réformettes » ponctuelles et sans portée. Car, « toute réforme liturgique risque d'être vaine si elle n'est pas l'expression d'une réforme plus profonde : la réforme de tout le visible de l'Église qui manifeste au monde le salut en Jésus-Christ »^[8].

Il faut bien le comprendre : « La réforme liturgique ne consiste pas à remplacer du latin par du français, du castillan ou du chinois. Si elle n'était que cela, on ne voit pas pourquoi un concile y aurait attaché tant de soins. En fait, elle a pour but un renouvellement des rites qui permette à ceux-ci d'exprimer plus réellement, pour les hommes d'aujourd'hui, la vie de l'Église peuplée de Dieu. Il faut lire et relire, à ce sujet, le premier chapitre de la Constitution sur la liturgie qui expose les principes généraux de la réforme. Comme nous le faisait remarquer avec insistance Mgr Jenny, évêque auxiliaire de Cambrai et membre du Conseil postconciliaire, "si l'on compare ce chapitre avec la Constitution sur l'Église, on s'aperçoit que c'est le développement de la même doctrine et même que certains mots-clés sont contenus dans les deux textes. Nous sommes là au cœur de la vision théologique de Vatican II qui nous fait passer d'un christianisme abstrait et scolaire à un christianisme vivant et concret, centré sur la personne du Christ" »^[9].

C'est donc bien en tant que « signe de salut » que l'Église doit se manifester aisément aux hommes. C'est en tant que signe que l'Église doit être tournée vers le monde, le monde d'aujourd'hui, pour lui signifier le salut. C'est pourquoi elle devait impérativement provoquer cette réforme liturgique générale. « L'ensemble de l'œuvre de Vatican II est traversé par l'idée que l'Église doit s'adapter aux conditions du monde de ce temps »^[10]. Dans la réforme liturgique, « il s'agit moins en effet de retrouver une tradition ancienne ou même de se faire mieux comprendre des hommes d'aujourd'hui, que de constituer le signe de l'Église au monde »^[11].

Les rapports Église-monde

La perception exacte des rapports Église-monde est donc essentielle dans l'appréciation de la réforme liturgique. « Le problème liturgique n'est au fond qu'un aspect du problème plus général de la position et de la fonction de l'Église dans le monde moderne »^[12], et il « est fondamentalement en accord avec la tâche d'ensemble que s'est assignée le concile, à savoir de rendre l'Église palpable au monde et de la renouveler »^[13]. Car « le troisième projet fondamental du concile reste le nouveau rapport entre l'Église et le monde »^[14].

Ce rapport de l'Église au monde a toujours été un rapport difficile, oscillant entre une condamnation radicale du monde et une dilution de la spécificité chrétienne. Ainsi, par exemple, « j'ai plusieurs fois entendu formuler une question fondamentale : "Si, comme Vatican II l'a affirmé, le Christ est partout présent et agissant dans le monde, quel besoin avons-nous d'une Église ? Si l'humanité est sur la voie du salut par Jésus-Christ à travers la promotion et l'assomption des valeurs humaines, a-t-elle encore besoin de liturgie ?" »^[15].

« Célébrer dans le monde de ce temps implique pour l'Église la prise en compte d'un homme contemporain qui a perdu ses repères culturels et qui erre à la recherche de son âme. Peut-il donc y avoir un homme nouveau par la grâce du baptême et des autres sacrements là où il y a

un homme mort ou du moins privé d'ouverture au spirituel ? Face à une question de ce genre, la liturgie ne peut plus réagir seulement en termes d'adaptation. Que signifierait pour la liturgie s'adapter à un homme sans désir spirituel, sinon tomber dans l'insignifiance ? Que signifierait s'adapter à une société divisée, sinon mettre en péril l'unité dont elle a la charge ? De profondes interrogations, mais aussi une tâche : il s'agit pour la liturgie de rendre compte de sa capacité, dans la puissance de l'Esprit, à fonder l'homme nouveau ainsi que la communauté nouvelle »^[16].

Ces interrogations, ces difficultés et ces pistes de recherche expliquent en fin de compte que « le dialogue entre l'Église et le monde tel que l'entend la Constitution pastorale *Gaudium et spes* de Vatican II aura de plus en plus de répercussions sur la pastorale liturgique »^[17].

Les rites de la nouvelle ecclésiologie

La réforme ecclésiologique de Vatican II n'a été que peu perçue par nos contemporains. Ce sont plutôt ses manifestations pratiques qui les ont touchés. Parmi celles-ci, vient en premier lieu la réforme liturgique. « Le renouveau liturgique s'est exprimé de la manière la plus palpable dans la rénovation de la messe et des sacrements, et à travers cette rénovation, c'est un visage nouveau de l'Église qui a été découvert par le peuple chrétien, ainsi que par ceux du dehors. Pour beaucoup de croyants, le message de Vatican II est passé par les formes nouvelles de la messe, des sacrements du baptême et du mariage, des funérailles des défunts »^[18].

« Pour la plupart des chrétiens, la principale conséquence de Vatican II a été la réforme liturgique et ses suites, voulues ou non. Une modification des rites est ressentie par la sensibilité de tous, alors qu'un déplacement de point de vue en théologie – même s'il a des conséquences liturgiques – ne touche que l'intelligence de quelques-uns »^[19].

C'est pour cela que la réforme liturgique a été le principal lieu d'affrontement entre deux ecclésiologies, l'ancienne et la nouvelle soutenue par Vatican II. « C'est au travers de la pratique du sacré que s'est manifestée, avec le plus d'éclat et le plus d'écho, la crise postconciliaire. La liturgie a constitué le premier enjeu, le premier cercle, autour duquel se sont organisées, stratifiées, toutes les oppositions au renouveau pastoral. A l'instar des siècles passés, où toute recherche théologique avait eu pour passage obligé une reformulation de la sacralité et de ses pratiques, l'Église catholique n'a pu faire l'économie d'une crise interne qui continue à la traverser »^[20].

Il serait facile de faire une étude de chacun des sacrements, de chacune des cérémonies dans la formulation que leur a donnée la réforme liturgique et de montrer comment la nouvelle ecclésiologie s'y exprime. Nous avons choisi de nous cantonner à trois d'entre eux, dont les soubassements ecclésiologiques sont particulièrement évidents : le sacrement de l'ordre, la messe, la profession religieuse. Par ces trois exemples, nous aurons une idée tout à fait suffisante des transformations pratiques que les rites ont subies pour les mettre en harmonie avec la nouvelle vision ecclésiologique.

L'ordination

Il existe un « rapport évident entre la liturgie et l'existence sacerdotale »^[21], de même qu'entre le sacerdoce et l'Église. Or, ce rapport « a été renouvelé par l'ensemble de l'œuvre conciliaire de

Vatican II. Ce faisant, le concile a non seulement cueilli les fruits de toutes les décades précédentes, il a aussi ouvert une voie nouvelle »^[22].

Dans cette optique fut décidée une révision du rite d'ordination. Or, « un rapide examen de quelques publications théologiques françaises récentes sur les nouveaux diacres permettra de se rendre compte que l'enjeu effectif de cette question en apparence périphérique est en vérité une révision de la manière dont sont conçues et vécues dans l'Église des réalités aussi fondamentales que la relation de l'Église au monde, le couple sacerdoce-laïcat, le culte, la théorie et la pratique du sacerdoce ministériel. La disparition progressive du diaconat joue le rôle d'un révélateur. Elle invite à une relecture ecclésiologique de l'histoire, où l'on s'aperçoit avec Yves Congar que les notions d'Église, de ministère et de culte sont étroitement articulées entre elles »^[23].

Les responsables de la commission chargée de la réforme du sacrement de l'ordre, dom Bernard Botte et le père Joseph Lécuyer, se sont expliqués tout au long sur les principes qu'ils ont suivis et les solutions qu'ils ont adoptées. « La révision des rites sacramentels contenus dans le Pontifical romain, nous dit le père Lécuyer, présente une série de problèmes graves et délicats, non seulement du point de vue rituel, mais surtout à cause des conséquences théologiques. Le rite, en effet, dans sa structure et dans ses éléments particuliers, doit avoir un rôle didactique, rappelé par le concile Vatican II ; il doit donc se présenter d'une manière claire et avec une succession de gestes et de paroles qui soient l'expression d'une doctrine sûre »^[24].

C'est pourquoi les responsables ont choisi de « tenir compte de tout l'enrichissement doctrinal apporté sur ce point par le concile Vatican II, particulièrement dans la Constitution sur l'Église, dans la présentation de l'épiscopat et du sacerdoce en général. Richesse doctrinale que la liturgie, en ce moment de rénovation, ne peut pas ne pas accueillir dans ses formules destinées, non seulement à l'administration du sacrement, mais aussi, à travers le rite, à l'instruction des fidèles »^[25].

En ce qui concerne l'épiscopat, nous dit dom Botte, « j'ai demandé au professeur Lengeling de composer une allocution [du consécrateur au futur évêque] qui s'inspirerait des enseignements de Vatican II. Il le fit très soigneusement : c'était une excellente synthèse de la doctrine du concile »^[26], « un résumé de la doctrine de Vatican II sur l'épiscopat »^[27].

« Pour la prêtrise et le diaconat, nous dit-il, nous avons les allocutions rédigées par Durand de Mende [au XIII^e siècle]. Nous en avons gardé certaines formules particulièrement heureuses, mais il nous a paru nécessaire avant tout de nous appuyer aussi sur la doctrine de Vatican II »^[28]. Ainsi, « leur fond [des discours de l'évêque aux futurs diacres] est principalement biblique, mais ils portent l'empreinte du concile, non seulement par de nombreuses citations littérales de *Lumen gentium* et du décret *Presbyterorum ordinis*, mais parce qu'ils reflètent l'ecclésiologie conciliaire »^[29].

Il est donc évident que, « plus encore qu'une mise en œuvre de la Constitution conciliaire sur la liturgie, le nouvel *Ordo* [des ordinations] est l'expression liturgique du chapitre III de la Constitution *Lumen gentium*, comme l'établit avec netteté la Constitution apostolique *Pontificalis romani recognitio* du 18 juin 1968, par laquelle le pape Paul VI a promulgué le nouveau rite. A ce

titre, celui-ci constitue un fruit important de Vatican II »^[30].

La messe

Plus encore que le rite de l'ordination, la messe constitue dans l'Église catholique, et depuis toujours, le point de passage obligé de toute ecclésiologie. C'est évidemment le cas dans cette réforme liturgique. « Le nouvel *Ordo missæ* se distingue de l'ancien bien plus par sa mentalité théologique et pastorale que par les nouveautés, d'ailleurs modestes pour la plupart, qu'il instaure »^[31].

Nous avons souligné l'apport de la nouvelle ecclésiologie en ce qui concerne l'Église signe de salut pour l'homme d'aujourd'hui à travers ses rites. Car « il faut que les rites, selon la loi constitutive de tout sacrement, signifient ce qu'ils réalisent invisiblement et que, en conséquence, soit manifestée d'une manière sensible, dans la structure même de la liturgie de la messe, la présence du monde d'aujourd'hui où va s'exercer la puissance du salut. C'est le sens de l'usage, retrouvé et favorisé par l'Église, des langues vivantes dans l'acte liturgique. C'est la raison pour laquelle, à plusieurs reprises au cours de son histoire, l'Église a modifié les rites de la messe : devenus ésotériques, compris des seuls initiés, ils n'étaient plus, aux yeux des hommes d'un temps, d'un pays, d'une culture, les signes du salut qui doit les atteindre dans leur réalité vivante marquée de leur temps, de leur pays, de leur culture »^[32].

Parmi les innovations majeures de la réforme se trouve la concélébration. Elle a, bien évidemment, une portée ecclésiologique de premier plan. « La théologie de la concélébration s'insère donc dans un ensemble de réflexions et d'attitudes spirituelles qui vont de la conception de l'Église, de ses structures et de ses richesses intimes, de l'idée théologique du sacerdoce institutionnel, ministériel, et du sacerdoce commun du peuple de Dieu, aux perspectives œcuméniques qui jouent aujourd'hui un tel rôle de ferment et de vie au sein de l'Église catholique elle-même »^[33].

La perception des modes de présence du Christ durant la messe joue encore un rôle majeur dans toute ecclésiologie, puisqu'elle conditionne les attitudes fondamentales du peuple et des ministres. C'est pourquoi « il y a un lien intrinsèque entre ecclésiologie, théologie eucharistique, christologie quant aux divers modes de présence du Christ, et enfin les structures concrètes de la liturgie de la messe »^[34].

Enfin *l'Institutio generalis* ou *Présentation générale*, c'est-à-dire le document préliminaire au *Novus ordo missæ* qui en explicite les orientations doctrinales, manifeste clairement le renouvellement ecclésiologique dont la messe est le théâtre. « Ce qui nous amène, dit ainsi un auteur, à examiner rapidement l'ecclésiologie qui se dégage de la *Présentation générale* du missel. Nous ne quittons pas notre ligne directrice, car cette ecclésiologie est, elle aussi, signifiée par les nouveaux rites »^[35]. Ainsi, « c'est de l'ecclésiologie que la théologie de l'assemblée a reçu un nouvel éclairage »^[36].

La profession religieuse

Enfin nous pouvons jeter un rapide coup d'œil sur un rite qui n'est pas sacramentel, mais où se

manifeste clairement la vision que l'Église a d'elle-même dans le monde. Il s'agit de l'engagement religieux.

« Chaque institut [religieux], nous expose un commentaire officiel, avant d'insérer dans *l'Ordo professionis* ses éléments propres, doit opérer une révision critique de ces éléments, c'est-à-dire vérifier s'ils sont en harmonie avec les principes généraux du renouveau liturgique (Constitution *Sacrosanctum concilium*), de la vie religieuse (Constitution *Lumen gentium*, décret *Perfectæ caritatis*), des rapports avec le monde contemporain (Constitution *Gaudium et spes*). En fait, certains concepts qui reviennent souvent dans les cérémoniaux sont difficilement compatibles avec la théologie de la vie religieuse exposée dans les grands documents du concile »^[37].

En particulier, « quant à la formule de la remise de l'habit, on doit éviter certaines expressions qui reviennent souvent dans les cérémoniaux et qui aujourd'hui paraissent dépassées, excessives ou usant de la sainte Ecriture d'une manière fautive »^[38].

Pourtant, il est évident que seuls de graves impératifs théologiques peuvent justifier de tels changements, car « modifier les rites de l'engagement, c'est toucher à quelque chose d'extrêmement profond dans la spiritualité d'une famille religieuse »^[39]. Nous pouvons donc en être certains : c'est uniquement parce que tous les nouveaux rites doivent être l'expression de la nouvelle ecclésiologie que des modifications majeures ont dû y être apportées.

Conclusion

Pour synthétiser notre recherche, nous dirons qu'il fallait nécessairement qu'il y eût réforme liturgique en profondeur à partir du moment où il y avait une mutation ecclésiologique de cette ampleur. A contrario, il faut noter que l'ensemble des changements apportés à la liturgie depuis Vatican II s'expliquent et se coordonnent uniquement en référence à cette nouvelle ecclésiologie. Ainsi, la liturgie issue de Vatican II est bien la liturgie d'une nouvelle Eglise, dans le sens d'une nouvelle conception de l'Eglise.

Comme le faisait remarquer un auteur, « on a dit trop souvent que la question de la célébration eucharistique n'était pas le problème essentiel. C'est vrai et c'est faux. (...) La liturgie est l'acte décisif où le peuple chrétien affirme et reçoit sa véritable identité. La liturgie est un langage, un message, par sa forme encore plus que par son contenu. Elle dit qui est notre Dieu. Elle dit que nous sommes son peuple : *Lex orandi, lex credendi*. La liturgie donne forme à notre foi. Les sacrements configurent l'Eglise »^[40]. C'est pourquoi, « la liturgie est désormais expression et conséquence d'une théologie ressourcée, d'une ecclésiologie véritable et d'une pastorale éclairée »^[41].

Nous l'avons souligné en débutant : c'est le Pape Paul VI qui a affirmé le plus clairement le lien entre la rénovation ecclésiologique de Vatican II et la réforme liturgique qui en est issue. Même si, note un auteur, « par un paradoxe inattendu mais prévisible, Vatican II, concile du renouveau ecclésial, débouche sur une crise spirituelle d'une rare intensité, pratiquement diffuse dans l'ensemble du peuple de Dieu »^[42].

Le 13 janvier 1965, le Souverain Pontife donna donc l'explication définitive de sa manière de voir, en quelques mots d'une rare intensité. Ce sera, pour nous aussi, une conclusion sans appel, car

nous pensons avoir justifié au cours de notre étude le sens et la portée de ce texte.

« La nouvelle pédagogie religieuse, déclara le Pape, que veut instaurer la présente rénovation liturgique s'insère, pour prendre presque la place de moteur central, dans le grand mouvement inscrit dans les principes constitutionnels de l'Eglise de Dieu, et rendu plus facile et plus impérieux par le progrès de la culture humaine »^[43].

Source : [Lettre à nos frères prêtres n° 104](#) – décembre 2024

Notes de bas de page

1. Adrien Nocent, *L'avenir de la liturgie*, Éditions universitaires, 1961, p. 10
2. Henri Denis, « Les sacrements dans la vie de l'Église », *La Maison Dieu* 93, 1^{er} trim. 1968, p. 50
3. *ibid.*, p. 52
4. Rembert Weakland, « Le renouveau liturgique : perspectives d'avenir », *Communautés et Liturgies* 1, janvier-février 1975, p. 85, 86 et 87
5. Henri Denis, *Des sacrements pour notre temps*, Service de pastorale sacramentelle de Lyon, 2^e éd., 1975, p. 13
6. *ibid.*, p. 14
7. *ibid.*, p. 4
8. Robert Coffy, *Eglise signe de salut au milieu des hommes*, Centurion, 1972, p. 56
9. « Le peuple participe. De l'Angleterre au Japon : la réforme liturgique », *Informations catholiques internationales* 231, 1^{er} janvier 1965, p. 17.
10. Dominique Lebrun, « L'adaptation en liturgie du second concile du Vatican au rituel de Paul VI », *La Maison Dieu* 183-184, 3^e-4^e trim. 1990, p. 25
11. Thierry Maertens in *La liturgie dans les documents de Vatican II*, Biblica, 1966, p. 8
12. Père Schmidt, *La Croix*, 27 octobre 1962, p. 4
13. Herman Volk, *Pour une liturgie renouvelée*, Desclée, 1965, p. 24
14. Stefan Moysa, « L'œuvre du concile est-elle encore actuelle ? », *Esprit et Vie. L'Ami du clergé* 20, 19 mars 1983, p. 295
15. Marie-Joseph Le Guillou, « La sacramentalité de l'Église », *La Maison Dieu* 93, 1^{er} trim. 1968, p. 13
16. Jean-Claude Crivelli, « Missel de saint Pie V, un libéralisme en forme de porte étroite », *Vie* [bulletin des paroisses catholiques romandes de Suisse], décembre 1984, p. 14
17. « Liminaire », *Paroisse et Liturgie* 5, 1^{er} juillet 1966, p. 489
18. Pierre Jounel, « La liturgie des heures dans le renouveau liturgique de Vatican II », *Notitiæ* 98, octobre 1974, p. 334
19. Alain de Penanster, *Un papiste contre les Papes*, Table Ronde-Edijac, 1988, p. 29
20. Franck Lafage, *Du refus au schisme – Le traditionalisme catholique*, Seuil, 1989, p. 49-50
21. Henri Denis, « Existence sacerdotale et liturgie » in *La liturgie dans les documents de Vatican II*, Biblica, 1966, p. 47

22. *ibid.*, p. 47
23. Matthieu Cnudde, « Bulletin de théologie du diaconat », *La Maison Dieu* 96, 4^e trim. 1968, p. 106-107
24. Joseph Lécuyer, « *Commentarium* », *Notitiæ* 41, juillet-août 1968, p. 213
25. *ibid.*, p. 213- 214
26. Bernard Botte, *Le mouvement liturgique – Témoignage et souvenirs*, Desclée, 1973, p. 169
27. Bernard Botte, « L'ordination de l'évêque », *La Maison Dieu* 98, 2^e trim. 1969, p. 116
28. Bernard Botte, *Le mouvement liturgique Témoignage et souvenirs*, Desclée, 1973, p. 169
29. Aimon-Marie Roguet, « Les nouveaux rituels d'ordination », *La Maison Dieu* 94, 2^e trim. 1968, p. 181
30. Pierre Jounel, « Le nouveau rituel d'ordination », *La Maison Dieu* 98, 2^e trim. 1969, p. 63
31. Adrien Nocent, « L'acte pénitentiel du nouvel *Ordo missæ* », *Nouvelle Revue Théologique* 9, novembre 1969, p. 956
32. Pierre Bellégo, « Éveiller les vigiles » in *Le défi intégriste. Saint- Nicolas occupé*, Centurion, 1977, p. 202-203
33. Vittorino Joannes, « Aspects théologiques de la concélébration », in *Théologie et pratique de la concélébration*, Marne, 1967, p. 56
34. « Un nouveau manuel pour la liturgie de l'eucharistie », *Notitiæ* 160, novembre 1979, p. 662-663
35. Roger Béraudy, « Les rites de préparation à la communion », *La Maison Dieu* 100, 4^e trim. 1969, p. 85
36. Casiano Floristan, « L'assemblée et ses implications pastorales », *Concilium* 12, février 1966, p. 36
37. « Indications pour l'adaptation de l'*Ordo professionis religiosæ* » [document de la Congrégation pour le Culte divin], *Notitiæ* 57, septembre 1970, p. 320
38. *Ibid.*, p. 321
39. Pierre Raffin, « Liturgie de l'engagement religieux : le nouveau rituel de la profession religieuse », *La Maison Dieu* 104, 4^e trim. 1970, p. 166
40. Joseph Thomas, « Le schisme de Marcel Lefebvre », *Etudes*, septembre 1988, p. 258- 259
41. D. S. Amalor Pavades, « Le mouvement liturgique en Inde », *Paroisse et Liturgie* 8, 1963, p. 785
42. Marie-Joseph Le Guillou, « La sacramentalité de l'Eglise », *La Maison Dieu* 93, 1^{er} trim. 1968, p. 10
43. Paul VI, Audience générale du 13 janvier 1965, *Les enseignements pontificaux et conciliaires. La liturgie. Tome II*, Desclée, 1968, numéro 577

